

CONSULTATION POUR LA CESSIION D'UN TERRAIN NU A BÂTIR SUR DEAUVILLE

Questions réponses – mai 2023

Suite à une discussion avec notre architecte, nous aurions quelques questions complémentaires :

- Qui est l'urbaniste du plan masse d'aménagement (espaces miroirs d'eau + parking silo + implantation logements communaux) que vous annexez au cahier des charges ? En effet, cela pourrait être utile pour l'interaction avec le parking silo et les logements communaux projetés par la ville. **Il s'agit d'un plan indicatif fait par les services de la Ville.**

Plan d'aménagement en question :



- L'espace paysager central avec les miroirs d'eau va-t-il rester propriété de la ville qui aura en charge la réalisation des aménagements y compris la voie piétonne transversale ? En effet, cela a une incidence sur l'implantation du bâti à l'arrière du boulevard, car si l'espace est public cela sous entendrait que l'on pourrait venir à l'alignement de l'emprise publique de cet espace central, et non pas en retrait du prospect. **A ce jour, il s'agit d'un espace restant à la Ville et géré par elle. Le terrain vendu aura donc en limite séparative la propriété de la Ville (au droit de ce terrain).**

- Une voie pour les mobilités douces (piétons et vélos) est-elle à envisager entre les bâtiments collectifs à réaliser par l'opérateur à l'échelle du lot 1 ? Si oui, sera-t-elle à vocation publique, à être rétrocédée à la ville ? **Vous pouvez le proposer en variante.**
- Malgré le fait que le règlement de la zone UB impose que les surfaces libres doivent être traitées en espaces verts plantés et paysagers doivent-ils être nécessairement en pleine terre ? Si oui, il y a-t-il un coefficient ? Règle vis-à-vis de l'emprise du parking souterrain qui peut déborder des constructions. **Il n'y a pas de notion de pleine terre dans notre règlement. Le sous-sol peut être plus important que l'emprise de la construction.**
- Pour les grands logements (T4 et +), la ville accepte-t-elle des places commandées ? **oui de façon ponctuelle**